



CHAMPIONNAT DE FRANCE DES JEUNES
PHASE DÉPARTEMENTALE OISE SAISON 2023-2024
SUPPORT DU CHAMPIONNAT JEUNES DE L'OISE



PRÉAMBULE

Les Championnats de France jeunes sont ouverts aux licenciés français ainsi qu'aux étrangers scolarisés en France au moment des qualifications départementales (*Réf: J01*)

ORGANISATION GÉNÉRALE

1- Les tournois de qualifications auront lieu le samedi 21 et le dimanche 22 octobre 2023 à VERBERIE (60). La licence B est le minimum obligatoire. Les qualifiés qui participeront à la phase ZID* de la ligue devront être en possession d'une licence A.

La clôture des inscriptions auprès de l'arbitre principal est fixée au jeudi 19 octobre 2023 à 20h00.

Exception : Les championnats de France U18 et U20 garçons et filles (cadets & cadettes, juniors et juniores) sont ouverts à tout licencié(e) A appartenant à la catégorie U18 ou U20. Pour ces catégories, les phases départementale et de ZID de Ligue ne sont pas obligatoires, ils pourront concourir dans un même tournoi selon le nombre de participants.

Les jeunes devront s'identifier à la table d'arbitrage avant le début de leur première ronde selon les horaires définis ci-dessous ou téléphoner à l'arbitre au n° 06 41 93 77 10 sous peine de ne pas jouer les qualificatifs, ceci afin de ne pas modifier les conditions de rencontres du point 2 ci-après (*exception pour les tournois au système Suisse*).

Tous les tournois se joueront en mixte.

2- Les conditions suivantes seront appliquées pour chaque catégorie d'âges :

-2 joueurs, deux matchs aller retour décideront de la qualification

-de 3 à 4 joueurs, un tournoi double ronde décidera de la qualification

-de 5 à 6 joueurs, un « toutes rondes » décidera de la qualification.

-au moins 7 joueurs, 6 rondes au système suisse décideront de la qualification.

Cas particulier : si un joueur se retrouve seul dans sa catégorie d'âges (quel que soit son sexe), il est proclamé champion départemental et qualifié pour le championnat de ZID de ligue. Mais il devra obligatoirement jouer.

Les joueurs de chaque catégorie d'âges seront qualifiés pour la phase ZID de ligue selon les conditions dictées par la Ligue des Hauts-de-France :

Tout les joueurs et joueuses qui obtiennent 50 % des points - avec au moins 5 joueurs et joueuses sont qualifiés pour le Championnat de Ligue.

Selon l'annexe A (page 56 du livre de l'arbitre) sur les Échecs Rapides l'Article A.5 s'applique pour l'intégralité de la manifestation.

Cadences (si l'effectif de chaque catégorie le permet) et horaires :

U8 à U10 (Petits-poussins à Poussins) : 6 x 15' + 5 sec/coup

Dimanche 22 octobre pointage de 10h à 10h15

R1=10h25 R2=11h40 R3=14h00 R4=15h00 R5=16h00 R6=17h00

U12 à U20 (Pupilles à Juniors) : 6 rondes de 25 mn + 10 sec/coup

Samedi 21 octobre Pointage de 14h à 14h45

Samedi 21 octobre R1 = 15h R2 = 16h30

Dimanche 22 octobre R3 = 11h00 R4 = 14h00 R5 = 15h20 R6 = 16h40

Remise des récompenses vers 18h00

3- Classement : Le classement est établi d'abord au nombre de points. Pour l'attribution du titre de champion(ne) départemental(e), si plusieurs joueurs sont ex-aequo à la première place, les départages suivants seront utilisés:

- en cas de match aller retour: nouveau match en blitz en aller-retour (3 min + 2sec/coup).
- en cas de double ronde: nombre de victoires, Sonneborn-Berger, koya
- en cas de toutes rondes : nombre de victoires, Sonneborn-Berger, koya
- en cas de système suisse: 1) le buchholz tronqué, 2) le buchholz, 3) la performance.

Si ces départages se révèlent insuffisants, l'arbitre utilisera les départages prévus par l'article 3.4 du règlement du Championnat de France des Jeunes, selon le nombre de joueurs à départager. La cadence des parties sera réduite à 3 minutes + 2 secondes/coup, par joueur.

4- Particularité sur le coup illégal (R03-Art 2.2.2) :

En cas de coup illégal achevé dûment constaté par l'arbitre, la partie sera perdue pour toutes les catégories dès le 2ème coup illégal achevé.

Rappel : Les tournois rapides sont tous homologués FIDE.

5- Forfait : Le retard autorisé par l'arbitre principal devant l'échiquier est fixé à 30 minutes pour les catégories U12 et supérieures et 10 minutes pour les catégories U8 et U10.

6- Réclamation : Toute réclamation doit être transmise à l'arbitre responsable de la compétition, par écrit et signée avant la proclamation des résultats.

7- Commission d'Appel : Une Commission d'Appel est constituée au tout début du Championnat départemental. Elle est composée si possible de :

- Un représentant du corps arbitral départemental.
- Le directeur ou la directrice du tournoi, ou son adjoint(e).
- L'organisateur, ou son représentant.
- Un parent non concerné par son club ou la catégorie d'âge concernant le requérant.

Aucun membre de la commission ne peut délibérer sur une question le concernant ou concernant, au premier chef, un joueur qu'il encadre.

8- Récompenses : Les champions départementaux seront récompensés par le Comité départemental.

9- Arbitrage : Le championnat départemental sera arbitré par un AFO1 minimum proposé par l'organisateur et approuvé par le comité départemental.

- Arbitre principal : M. Manuel MABIRE - Arbitre AF02
- Arbitres adjoints : Mme Sophie FANCELLI AFO2 - M. Gilles PAGA AFC – M. Grégoire MALLET AFC- (*éventuellement d'autres arbitres ou stagiaires sur place*)

10 - Homologations :

Les tournois seront homologués pour compter pour le Elo Rapide FIDE et compteront donc pour le Elo Rapide FIDE & National.

L'arbitre principal :

* ZID : zone inter-départementale correspondant aux contours de l'ancienne région Picardie ou Nord-Pas-de-Calais